

CONDITIONS DE RESERVATION ET / OU ANNULATION D'ACTIVITES				
		ALSH	ALP	RESTAURANT SCOLAIRE
<b>Où effectuer mes réservations et mes paiements?</b>	De votre domicile, par internet, sur le site <a href="http://www.paysdelor.fr">www.paysdelor.fr</a>	internet	internet	internet
	Dans l'un des sites dédiés	guichet	guichet	guichet
<b>Délais de réservation</b>	You pouvez réserver le nombre d'activités ou de repas souhaités :	Pour les mercredis : Dès la rentrée scolaire jusqu'à 7 jours avant le mercredi souhaité.  Pour les vacances scolaires : 5 semaines avant le début des vacances et jusqu'à 7 jours avant le début de la semaine souhaitée.	avant 8h le jour même	avant 8h le jour même du repas prévu
<b>Délais d'annulation</b>	You pouvez annuler le nombre d'activités ou de repas souhaités :	⚠	avant 8h le jour même	avant 8h le jour même du repas prévu
<b>Délais de paiement</b>	Le délai de paiement est indiqué sur la facture et correspond au dernier jour calendaire du mois. Si le paiement n'est toujours pas effectué dans ces délais, l'impayé : * inférieur à 130€, est reporté sur la facture suivante, * supérieur à 130€ est transmis au Trésor Public et déclenche un « avis de somme à payer », à régler directement auprès de celui-ci.			
<b>Modalités d'accueil</b>		<b>Accueil à la journée et demi-journée pour les mercredis / Accueil seulement à la journée pour les vacances</b>		
<b>Règlement</b>	Je réserve, mon enfant vient :	L'accueil est facturé	L'accueil est facturé	Le repas est facturé
	Je réserve, mon enfant ne vient pas : ⚠	Facturation de 30€ pour une journée, 18€ le matin avec repas et 12€ l'après-midi sauf présentation d'un certificat médical (1 jour de carence facturé pendant les vacances)	Il est absent de l'école : l'accueil n'est pas facturé / Il est présent à l'école : l'accueil est facturé	Il est absent de l'école : le repas n'est pas facturé / Il est présent à l'école : le repas est facturé.
	Je ne réserve pas, mon enfant vient :	La présence exceptionnelle d'un enfant sans réservation entraîne une majoration de 5€	La présence exceptionnelle d'un enfant sans réservation entraîne une majoration de 100%	La présence exceptionnelle d'un enfant sans réservation entraîne une majoration
En l'absence de réservation, les conditions optimales d'accueil de votre enfant ne seront pas garanties				